



**Avis d'une demande de dérogation mineure au
*Règlement SH-2025-551 relatif à l'urbanisme***

Avis public est donné que, lors de la séance du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert qui se tiendra le 14 octobre 2026, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, située au 4250, chemin de la Savane, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure au *Règlement SH-2025-551 relatif à l'urbanisme* suivante :

Permettre aux futurs 1561-1563, rue Robillard, une hauteur de bâtiment maximale de 8,55 mètres au lieu de 7,75 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert, lors de ladite séance.

Longueuil, le 24 septembre 2026.

Marilyne Tremblay
Assistante-greffière